

CONSEIL D'ADMINISTRATION EWETA DU 16 AVRIL 2013

Procès-verbal

Lieu : ETA LE SAUPONT, Zoning industriel – rue de Lonnoux, 2 à 6880 BERTRIX

Ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration

1. Ordre du jour du CA :

1. Approbation du [PV du CA du 19 Février 2013](#)
2. Présentation bilan et compte d'exploitation au 31.12.2012 sous réserve d'approbation par le réviseur aux comptes ([Annexe 1](#))
3. Engagement d'un nouvel emploi APE pour la fonction de chargé de relations : décision à prendre ([Annexe 2 : profil et subside possible](#))
4. Proposition de budget pour la prolongation du projet Transition-Insertion avec engagement d'un temps plein et demi (présentation en séance)
5. Proposition de révision du fonctionnement des organes de l'EWETA :
 - composition et des compétences du Bureau de l'EWETA
 - retour des réunions de CA à un endroit plus central en province de Namur au lieu des tournantes par province.
6. Proposition de mise en place de commissions de travail interne à l'EWETA (commission à thème suivant les activités pratiquées dans le secteur, par ex, pour les parcs et jardins)
7. Commission paritaire 327.03 :
 - Cahier de revendications syndicales 2013-2014 : Présentation et position à prendre ([Annexe 3 : cahier de revendications](#))
 - Temps de travail lors de déplacement plus longs notamment en contrat d'entreprise : proposition de dérogation par CCT sectorielle
 - CCT Crédit Temps : adaptation aux nouvelles dispositions et position à prendre pour les travailleurs de plus de 50 ans avec carrière de 28 ans
8. FSEW :
 - Demande de la Centrale Générale d'augmentation de ses frais de fonctionnement : demande de 15.000 € à la place de 7.500 € actuellement
 - Demande de révision de la cotisation patronale actuellement à 0,20 %
9. Maribel social : Emplois CDD one shot : orientation à prendre
10. Avenir du secteur ETA dans le cadre du transfert des compétences féd/rég :
 - Etude sur la faisabilité d'un transfert du secteur ETA vers l'Emploi
 - Brève présentation par Benoit Decharneux sur le transfert des compétences du fédéral vers les régions et impact pour les ETA
11. Mise en place d'un service d'accompagnement pour les ETA en difficulté : Demande de la FETAL à l'EWETA et à l'AWIPH
12. Réservation des clauses sociales pour le secteur ETA et soutien de la Ministre, ex : initiative pour la rénovation des habitations sociales
13. Divers
 - Assurance administrateurs pour l'EWETA : proposition de Baudouin Piret
 - Clause juridique limitative de responsabilité adapté à l'EWETA : proposition ([Annexe 4](#))
 - Pré-programme du colloque du 13 mai 2013 organisé par les 3 fédérations patronales d'ETA ([Annexe 5](#))

Nombre d'[administrateurs](#) : 32

Quorum requis : 16

Présences ([cliquer sur le lien en bleu](#))

23 membres sont présents et/ou représentés. **Le Quorum est atteint**

Pour le secrétariat EWETA

Sognia Angelozzi

Elisabeth Habimana

Benoit Decharneux

1. Approbation du [PV du CA du 19 Février 2013](#)

Le PV est approuvé.

2. Présentation bilan et compte d'exploitation au 31.12.2012 sous réserve d'approbation par le réviseur aux comptes (Annexe 1)

Les comptes ont été présentés en décembre 2012. Résultat estimé bénéfique de 11.000 euros. Actuellement bénéfique de 19.000€. Les comptes sont arrêtés et seront examinés par le réviseur prochainement.

3. Engagement d'un nouvel emploi APE pour la fonction de chargé de relations : décision à prendre (Annexe 2 : profil et subside possible)

Sognia Angelozzi informe avoir donné suite à la position prise par l'AG statutaire de l'EWETA du 11 décembre 2012 visant à couvrir par une subvention externe les frais liés à l'engagement d'un second poste APE. En effet, la Ministre a accepté notre demande à hauteur d'une subvention de 31.000 € pour un poste de chargé de relations.

Cette subvention peut nous être garantie pour 3 ans renouvelable et indexée dans le cadre d'une convention pluriannuelle. L'EWETA s'assurera d'avoir une confirmation plus officielle de cette garantie sur 3 ans.

Tenant compte de ce subside, le CA donne le feu vert pour lancer la procédure de recrutement pour cet emploi. L'engagement devant impérativement avoir lieu avant le 31 mai sous peine de perdre totalement ce financement APE.

Les administrateurs examinent alors la question du type de contrat à donner au nouveau contrat. Serait-ce un contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI)?

Le coût de cet emploi pour l'EWETA est estimé à 35.000 € par an. Avec la subvention APE, le coût est de 9.000 € car l'emploi rapporte 6 points sur ce poste et 3 points à redistribuer sur les autres emplois en place. Les administrateurs optent pour un CDI avec une période d'essai de 6 mois.

4. Proposition de budget pour la prolongation du projet Transition-Insertion avec engagement d'un temps plein et demi (présentation en séance)

La parole est passée à Florence Prignon, présidente de la FETAL.

Contexte : depuis 4 ans ce projet du FSE se déroule sur liège pour aider les élèves de l'enseignement spécialisé à rentrer sur le marché de l'emploi ordinaire ou en ETA. Le FSE estime que c'est un projet pertinent.

Proposition : réintroduire un projet pour le mois de juin et portant sur la période 2014-2020. Budget nécessaire pour savoir à quoi on s'engage. Florence Prignon, François Hubert et Isabelle Vandermoten ont fait une proposition de budget pour 2014 à 2020. Le budget a été proposé à la communauté française. Il prévoit entre autres le salaire d'un mi-temps pour 2014, un temps plein pour 2015 et 2016 et 1 temps plein et demi pour la période de 2017 à 2020 ainsi que les frais de fonctionnement s'y rapportant.

En ayant les garanties que nous avons, l'aval du conseil d'administration est sollicité pour que l'EWETA poursuive ce projet élargi.

Une nouvelle proposition est faite d'impliquer des personnes des fédérations (Namur et autres) dans le projet. Cette proposition semble intéressante sauf que les frais de fonctionnement ont été imputés dans le budget de l'EWETA et donc le CA préfère privilégier la première suggestion qui prévoit 1,5 ETP pour l'EWETA d'ici 2020

5. Proposition de révision du fonctionnement des organes de l'EWETA :

- composition et compétences du Bureau de l'EWETA

Proposition de revenir au fonctionnement de l'ancien bureau : un peu plus stratégique et ne plus confiner le bureau à la gestion du personnel de l'EWETA. Le point sera soumis à l'appréciation de l'assemblée générale.

Lors des tours des fédérations que le président poursuit, la FETAL a appuyé la demande qui avait été formulée par Anne Peeters après l'élection du nouveau président, d'avoir un plan stratégique avec la nouvelle présidence. Le président présentera son plan lors de la prochaine Assemblée Générale.

- retour des réunions de CA à un endroit plus central en province de Namur au lieu des tournantes par province.

Le principe des tournantes pour les lieux de réunions du conseil d'administration s'essouffle. Les administrateurs demandent de retourner à un endroit central sur Namur. Il est décidé de tenir les CA dans la région de Namur. L'EWETA

réinterrogera Belfius à Champion pour les disponibilités des salles pour 2013.
Les Assemblées Générales restent en tournante.

6. Proposition de mise en place de commissions de travail interne à l'EWETA (commission à thème suivant les activités pratiquées dans le secteur, par ex, pour les parcs et jardins)

Monsieur Van Sandwyk avait interpellé l'EWETA afin qu'on reprenne des rencontres d'échanges par secteur (filiales) pour permettre des collaborations constructives, des formations sur les prix des marchés, des clauses sociales à favoriser, un concurrent déloyal de qui se méfier, etc.

Il serait intéressant d'avoir des collaborations et des lobbys.

Proposition par ex de créer des structures, même momentanées, qui peuvent permettre de saisir des marchés comme l'EWETA avait déjà tenté de le faire avec le plan de relance soutenu par la Ministre.

Monsieur Chardon insiste sur le fait qu'il faut une vision stratégique de l'EWETA sur l'ensemble des filières. Par exemple, UNEA, au niveau français qui coordonne des filières d'activités et en même temps répond aussi à l'obligation d'emploi des PH imposé aux entreprises françaises.

Sognia Angelozzi précise que cela cadre avec la fonction de chargé de relations que nous allons recruter, tout comme le fait déjà la Febrap (fédération bruxelloise des ETA) et sur lequel notre description de fonctions, pour ce poste, s'est d'ailleurs inspirée.

7. Commission paritaire 327.03 :

- Cahier de revendications syndicales 2013-2014 : Présentation et position à prendre (Annexe 3 : cahier de revendications)

Le cahier de revendications a été envoyé aux membres et certains ont aussi reçu les tracts syndicaux qui n'ont pas été tendre avec le banc patronal. A la présentation du cahier de revendications des OS, le président de la SCP327.03 avait rappelé la norme salariale nulle pour 2013 et 2014 et les OS l'avaient mal pris et se sont emportés.

Monsieur Niset propose de voter non pour le premier volet sauf pour la prépension médicale et de respecter la norme 0 en se rappelant que nous sommes déjà dans l'illégalité par rapport à la PFA qui augmente à 4 % en 2013 (Depuis lors, une note du SPF Emploi nous a apaisé sur ce point confirmant l'exception pour les avantages ayant fait antérieurement l'objet d'un accord).

Les administrateurs déplorent ce climat de menaces de grèves mis en avant par les OS.

Les OS doivent se rendre compte que la situation économique n'est pas encore évidente comme le montre d'ailleurs la tendance des derniers chiffres sur le chômage économique. Cette situation économique doit être mise en avant dans nos arguments à opposer au banc syndical. Par ailleurs, un autre point inquiétant à prendre en compte pour notre secteur, est le rapprochement des statuts ouvriers et employés. Nous ne pouvons pas encore dire précisément l'impact pour notre secteur mais nous y sommes attentifs.

- o En ce qui concerne le volet 2 : Monsieur Niset tient du président de la SCP327.03 que l'assurance hospitalisation ne serait pas interdite bien qu'il s'agisse en effet d'un coût salarial. Mais cette info reste à vérifier.

Pour cette question d'assurance hospitalisation, elle divise, certains membres ne souhaitent pas du tout avancer sur ce point ou ne se sentent pas concernés dans la mesure où ils accordent déjà une assurance hospitalisation à leur personnel.

Par ailleurs, il y a un groupe de travail au niveau de notre CP déjà activé sur ce point et dont une demande d'offre sectorielle est en cours. Il faudra attendre les conclusions de ce groupe de travail et trouver sans doute des moyens complémentaires si une offre intéressante abouti.

Position plus précise sur les points suivants du cahier de revendications :

Volet A : Non sauf point 1 relatif à la durée des CCT (2ans) et le point 2 qui parle de prolonger les CCT relatives aux Prépensions et au Chômage avec Complément d'Entreprise.

Volet B : Point 1 Révision du statut syndical : Le CA se déclare contre.

Point 2, réactivation du GT sectoriel sur la classification des fonctions : L'EWETA est aussi demandeuse.

Point 3, Maintien de l'emploi : des informations supplémentaires sont nécessaires. Le CA est d'accord pour l'augmentation de places en cellules de maintien pour autant qu'elles soient financées.

Point 4, Formation :

Les OS désirent un Fonds de formation sectoriel. A ce sujet, certains membres sont demandeurs de rester les propres maîtres de leurs coûts. Ils estiment que mutualiser les coûts via des cotisations dans un fonds ne leur garanti pas que les formations dont ils ont besoin soient fournies par le Fonds. Des cotisations patronales supplémentaires peuvent plomber

un bilan.

En ce qui concerne la demande des OS d'un quota de 4 jours de formation par travailleur, c'est tout simplement inacceptable. La décision est de s'en tenir à un pourcentage moyen tel que défini dans la CCT efforts de formation.

Sur les autres points du cahier de revendications, une clarification sera demandée aux organisations syndicales.

- Temps de travail lors de déplacements plus longs notamment en contrat d'entreprise : proposition de dérogation par CCT sectorielle

Faute de temps, ce point n'a pas été abordé.

- CCT Crédit Temps : adaptation aux nouvelles dispositions et position à prendre pour les travailleurs de plus de 50 ans avec carrière de 28 ans

La CCT 77 (CCT103 actuelle) ouvre le droit aux travailleurs de 55 ans et plus, ayant plus de 28 ans de carrière au crédit temps à 1/5 temps. Le CA donne son accord pour qu'une CCT soit conclue pour permettre que les travailleurs du secteur y aient accès dès 50 ans. Une proposition de CCT dans ce sens est en cours d'examen et devrait être signée lors d'une prochaine réunion de SCP.

8. FSEW :

- Demande de la Centrale Générale d'augmentation de ses frais de fonctionnement : demande de 15.000 € indexé à la place de 7.500 € actuellement

Les administrateurs demandent plus d'explications de la part du FSEW sur l'évolution des coûts, à savoir, quantifier les tâches effectuées par la centrale générale de la FGTB pour la gestion de ce Fonds et évaluer les indexations passées et non appliquées qui justifieraient cette demande d'augmentation. Par ailleurs, il faut tenir compte également des frais salariaux supportés par ce même fonds pour les autres membres du personnel faisant partie de ce Fonds.

- Demande de révision de la cotisation patronale actuellement à 0,20 %

Les administrateurs refusent cette demande des OS.

9. Maribel social :

- Emplois CDD one shot : orientation à prendre

Le CA donne son accord pour lancer un appel aux CDD one shot, cette mesure correspond à un besoin. Et dans la plupart des cas, ces CDD débouchent sur des CDI. Le CA demande de ne pas limiter aux mois d'été mais d'étaler à tout le deuxième semestre.

L'hypothèse d'augmenter les forfaits jusqu'à présent accordés par le Fonds Maribel est une piste que l'EWETA pourrait également proposer.

10. Avenir du secteur ETA dans le cadre du transfert des compétences féd/rég :

- o Etude sur la faisabilité d'un transfert du secteur ETA vers l'Emploi
- o Brève présentation par Benoit Decharneux sur le transfert des compétences du fédéral vers les régions et impact pour les ETA

Guy Niset a recueilli les avis du chef de cabinet de la Ministre Tillieux, Serge Clossen, de Dimitri Coutiez de Propages et de l'UNIPSO en la matière.

Mais faute de temps, ce point n'est pas approfondi plus avant.

11. Mise en place d'un service d'accompagnement pour les ETA en difficulté : Demande de la FETAL à l'EWETA et à l'AWIPH

Faute de temps, ce point n'est pas abordé. Mais ce service reste à étudier pour l'EWETA.

.

12. Réserve des clauses sociales pour le secteur ETA et soutien de la Ministre, ex : initiative pour la rénovation des habitations sociales

Nous avons appris que la Ministre soutient une initiative d'aménagement des maisons pour personnes âgées et que l'ETA Deneyer a obtenu un soutien dans ce cadre.

Le CA demande à l'EWETA de prendre part à l'initiative de la Ministre en lui demandant d'élargir celle-ci à d'autres ETA voire de répliquer ce soutien pour d'autres activités à développer pour notre secteur.

Pour les clauses sociales, Saw-b continue à faire un travail de mise en contact des parties intéressées. On ne sait pas nécessairement réserver ces clauses sociales aux ETA mais plutôt à l'économie sociale.

13. Divers

- Assurance administrateurs pour l'EWETA : proposition de Baudouin Piret

Faute de temps, ce point n'est pas abordé.

- Clause juridique limitative de responsabilité adapté à l'EWETA : proposition (Annexe 4)

La proposition de texte est adoptée. Cette note sera dorénavant référencée dans chaque note/conseil juridique communiqué par l'EWETA.

- Pré-programme du colloque du 13 mai 2013 organisé par les 3 fédérations patronales d'ETA (Annexe 5)

Rappel de l'organisation de ce congrès organisé au Comité Economique et Social Européen à Bruxelles, le 13 mai prochain. Les 3 fédérations d'ETA mettent tout en œuvre afin que cette journée soit riche en échanges et débats. Nous comptons notamment sur la participation des 3 Ministres de tutelles des ETA.

- o Listing mail des ETA membres de l'EWETA

Notre liste de mail grossit de plus en plus. Le secrétariat devrait idéalement limiter cette liste à une ou deux personnes maximum par ETA. Le CA marque sont accord.

Fait à Couillet, le 28 Mai 2013

Guy Niset,, Président

Le prochain CA aura lieu le 07 juin 2013 dans la province de Liège en même temps que l'Assemblée Générale.